COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 À 18H.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 10 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence.

<u>Étaient absents 5</u>: CORONEL Célia, GROS Bernard, MARTIN-COCHER Olivier, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

Avaient donné procuration :

CORONEL Célia à LEMAITRE Christophe GROS Bernard à BORDON Gérard MARTIN-COCHER Olivier à GIRARD Philippe SCHNEIDER Laëtitia à ROSTAING Laurence SORNET Emilie à LAPERROUSE Madeleine

Secrétaire de séance : Françoise BOZON-VIAILLE

Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2022.

Invités: M. GIFFON, Maître d'œuvre

Les membres de la commission patrimoine communal, étaient présents : GILET Hervé, MAQUET Pascal, PICTON Didier, TOGNET Stéphane, VENERA Jean

ORDRE DU JOUR :

I. PRESENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LE MAITRE D'ŒUVRE.

M. Philippe GIRARD souhaite faire une présentation au Conseil du projet de réaménagement de la salle polyvalente à la suite des différentes réunions où conseillers et Maître d'œuvre ont participé.

Il donne la parole à M. GIFFON qui présente un état des lieux :

La salle polyvalente a été mise en service en 1992. Sa superficie permet d'accueillir 400 personnes, son volume est important et sa charpente peut supporter 70Kg/m^2 donc éventuellement la pose de panneaux photovoltaïques. La salle a une vocation sportive mais également festive.

Etudes thermique et phonique ont été réalisées : notre salle est très mal isolée.

La charpente a été vérifiée.

Au rez-de-jardin, l'entrée comprend 2 rangements. Dans la salle, la scène est trop petite. La cuisine est satisfaisante mais la réserve du bar est aussi trop petite. Il manque des sanitaires pour personne à mobilité réduite (PMR). La surface vitrée importante, en simple vitrage, entraine chaleur en été. La mauvaise isolation phonique provoque une gêne du voisinage.

A l'étage, au niveau de la salle de restauration scolaire, la cuisine est très petite. Même constat pour la surface vitrée.

Au-dessus, la salle de musique n'a pas de sanitaires. Même constat pour la surface vitrée.

M. GIFFON présente ensuite le projet :

La salle devient davantage une salle pour spectacles, repas, réunions, manifestations associatives. Le mur d'escalade est supprimé.

Au rez-de-jardin, l'entrée est constituée d'un sas étanche au bruit, d'un local billetterie/vestiaires et d'un rangement directement accessible de la salle, le tout surmonté d'un toit terrasse protégeant l'entrée.

Dans la salle, la scène de 48 m² comporte une partie amovible. Sont prévus, à gauche de l'arrière scène, une réserve (22 m²), et à droite, un sas donnant accès à l'extérieur (sortie de secours), à la scène et à l'étage. Ce sas, faisant office de loge, comprend un sanitaire.

En réduisant la surface du local contenant le chauffe-eau, côté cuisine, cela permet de gagner de la place pour la cuisine et le bar. La réserve du bar est agrandie.

Les sanitaires deviennent mixtes avec 4 WC dont 1 pour PMR.

Deux autres réserves sont prévues pour une surface totale de 23 m².

A l'étage, au-dessus de l'arrière scène et du sas, 2 loges avec sanitaires sont accessibles par le sas du bas. Au-dessus de la réserve, un local technique est accessible par la cour de l'ancienne école.

Côté cantine, la cuisine est agrandie avec 2 accès dans la salle de restauration. Les sanitaires sont prévus pour recevoir des PMR et des maternelles. Un local pour la régie fait face à la scène. Une entrée unique dessert salle de cantine et salle de musique pour laquelle des sanitaires sont prévus.

La charpente permet d'améliorer le confort thermique et phonique (isolants, plaques) et de poser des panneaux photovoltaïques. L'amélioration est prévue en façades également. Le faux plafond est abaissé de 3 à 4 m et le vitrage remplacé par du double vitrage avec brise-soleil pour éviter la chaleur et occulter la salle. L'installation d'une pompe à chaleur permet de baisser la température et d'éviter l'ouverture des portes.

La toiture nécessite un désamiantage. La couverture est en zinc comme sur notre groupe scolaire.

A l'issue de cette présentation M. MAQUET demande s'il est utile de garder autant de surface vitrée. M GIFFON répond que l'éclairage naturel en journée est appréciable, mais qu'il est possible de réduire la surface.

M. Phillipe GIRARD précise que notre mur d'escalade n'est plus utilisé car d'autres murs ont été créés sur le canton et que notre salle sera destinée aux animations, repas, spectacles et aux associations habituelles de danses, yoga, gym, etc...

Autres remarques : les évacuations des eaux usées seront revues, une chambre froide pourrait remplacer les multiples frigos.

M. GIFFON présente un chiffrage des travaux :

1 630 000 € HT pour la salle dont, pour les postes les plus importants, 177 000 € de démolition et maçonnerie, 150 000 € pour le désamiantage et la dépose de la couverture, 220 900 € pour la couverture et le bardage, 295 500 € pour la menuiserie intérieure/extérieure,

protection solaire et sol, 203 500 € pour la plomberie, sanitaires et chauffage, 191 400 € pour les cloisons, doublage faux plafond, 153 700 € pour l'électricité, sono, alarme.

212 000 € HT pour le niveau de la cantine.

150 000 € HT pour le niveau de la salle de musique.

126 000 € HT de panneaux photovoltaïques (450 m²).

Le coût total estimé à ce jour s'élève à 2 118 000 € HT.

Il faut prévoir la maîtrise d'œuvre, environ 200 000 €, y compris les autres prestations obligatoires.

Une mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre est obligatoire.

M. GIFFON et les membres de la commission quittent la salle à 19h.

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le soutien aux collectivités en période de crise.

II. <u>DELIBERATION CONCERNANT LE CHANGEMENT DE L'AUTOMATE VETUSTE DE LA CHAUFFERIE.</u>

M. Philippe GIRARD explique qu'il est urgent de changer l'automate de la chaufferie qui date de 2009 et arrive « en fin de vie ». Notre prestataire, l'entreprise COMPTE R, nous a proposé un devis pour son remplacement d'un montant de 12 518,34 € et nous a alerté sur le délai important du traitement de la commande, 8 mois à ce jour. Cet investissement, prévu en 2022, doit être reconduit en 2023.

VOTE pour accepter le devis de l'entreprise COMPTE R, autoriser à passer commande et demander une subvention la plus élevée auprès du Département : 15 pour

III. PROJET D'EXTENSION DU RESEAU CHALEUR ET VALIDATION DU BUREAU D'ETUDE.

M. Philippe GIRARD explique que la chaufferie municipale assure le chauffage de plusieurs bâtiments communaux : mairie et appartements, salle polyvalente, école, ancienne école, église, villas des gendarmes et 4 villas OPAC.

En ces périodes de vigilance énergétique, il conviendrait de développer ce réseau de chauffage bois, filière courte et raisonnée, afin d'en faire bénéficier d'autres locaux : bibliothèque et logement, commerce du Grand Châtelard.

Une mission de faisabilité a été demandée, le montant de la prestation du bureau d'étude SCOPING est de 12 650 € HT.

VOTE pour engager l'étude : 15 pour

IV. <u>INFORMATION DE LA DEMANDE D'UN CITOYEN CONCERNANT LE PLU.</u>

M. Philippe GIRARD rappelle que le PLU a été approuvé en janvier 2020 et informe le Conseil qu'un administré, découvrant que son terrain n'est plus dans l'enveloppe urbaine, demande quand aura lieu la prochaine révision du PLU afin de revoir le statut de son terrain lors de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et une réponse lui sera adressée.

V. <u>DECISION DES ACTIONS A METTRE EN PLACE DANS LE CADRE DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE.</u>

M. Philippe GIRARD rappelle la situation de crise énergétique qui touche le pays et explique qu'il est important de rester solidaires et d'agir de façon exemplaire.

M. Philippe GIRARD propose que cette année les illuminations de Noël soient réduites au maximum en vue d'économies d'énergies, seule une guirlande lumineuse serait accrochée au balcon de la Mairie

Il propose également une réflexion du Conseil Municipal et du personnel concernant d'autres possibilités permettant d'augmenter la sobriété de la Commune. Ces actions seront validées lors des prochains conseils municipaux.

VOTE pour réduire les illuminations de Noël de la Commune : 15 pour

- M. Gérard BORDON, après consultation des habitants du Mont d'en Bas, propose de modifier l'éclairage public de la manière suivante :
 - Toutes les lampes seront remplacées par des LED
 - 7 lampes sur 12 seront éteintes de 0 h à 5 h
 - Pour les autres lampes (5) leur puissance sera diminuée de 50 % de 0 à 5 h

En ce qui concerne le Mont d'en Haut 2 lampes sur 3 seront éteintes de 0 à 5 h et pour le hameau de Champfleury ce sera 3 lampes sur 5. Le passage en LED est déjà effectif pour le Mont d'en Haut et Champfleury.

M. Philippe GIRARD propose également l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h. Ces décisions seront prises lors du prochain Conseil municipal.

VI. DECISIONS MODIFICATIVES SUR ANCIENNE SITUATION DE LA CCVG.

M. Philippe GIRARD rappelle que les 3 Communes adhérentes de l'ex-CCVG (St Alban des Villards, St Colomban des Villards et Ste Marie de Cuines) et la 4C sont liées par des opérations comptables de transferts d'immobilisations et d'emprunts résultant de la création de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre. Certaines de ces opérations comptables présentent des anomalies qu'il est nécessaire de corriger sur l'exercice 2022. M. Philippe GIRARD précise que ces régularisations n'engagent pas de flux financiers. Il convient donc de prendre une Décision Modificative : au débit du compte 168741 et au crédit du compte 2763 pour un montant de 291 120,32 €.

VOTE pour valider les modifications demandées : 15 pour

VII. <u>DECISIONS MODIFICATIVES POUR CREANCES IRRECOUVRABLES.</u>

Ce point est reporté.

VIII. POINTS DIVERS.

- Désignation d'un référent « Moustique tigre » suite aux cas signalés sur la Commune : M. le Maire propose Laurence ROSTAING pour représenter les élus, Mickaël ANGER, pour le personnel.

- Motion de soutien à l'AMF préoccupée par les conséquences de la crise énergétique : Les particuliers et les entreprises bénéficient du bouclier énergétique mis en place par le gouvernement. Pour les Collectivités, les aides, prolongées en 2023, sont jugées insuffisantes et trop complexes à mettre en œuvre.

VOTE pour soutenir l'AMF : 15 pour

- Notre église présente des fissures qui peuvent s'agrandir :

Un architecte expert des Bâtiments de France a vérifié l'état de notre église. Des capteurs seront posés pour mesurer l'évolution des fissures.

- Para-tonner : installé sur le mur de notre église et visible, il sera déplacé à la charge du prestataire qui n'a pas respecté le cahier des charges.
- Nouvelle application à installer gratuitement sur les portables :

Panneau Pocket permet d'accéder aux informations de la Commune telles qu'on peut les trouver sur le site de la Commune (coupure d'eau, festival, ...). Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

- Fermeture de la déchetterie :

La déchetterie sera fermée le mercredi 30 novembre à midi.

- Retard dans l'installation de la fibre optique en Savoie : Une nouvelle entreprise, Avant-garde Telecom, va poursuivre son déploiement.
 - Financement participatif de la Centrale du Merlet à St Alban des Villards :

La Société d'Economie Mixte qui gère cet aménagement souhaite recueillir des nouveaux fonds d'investissements en s'adressant en priorité aux communes de la Vallée des Villards et des Cuines, avec un taux d'intérêt à 5,5 % jusqu'au 15 novembre 2022.

- M. Gérard BORDON explique que l'étrave du tractopelle, âgée de 20 ans, est à remplacer.

Il rappelle l'importance de cet engin, en particulier pour le déneigement et présente le devis de l'entreprise VAUDAUX pour un montant de 4 800 € HT.

VOTE pour accepter le devis de l'entreprise VAUDAUX, autoriser à passer commande et demander une subvention la plus élevée auprès du Département : 15 pour

- M. le Maire explique que Chantal PUIGPINOS, secrétaire de mairie, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, prend sa retraite en décembre 2022.

Il propose qu'à l'occasion de son départ un cadeau lui soit remis par l'ensemble du Conseil Municipal. Après discussion, une somme de 800 € en cadeau de départ est décidée.

VOTE pour la somme de 800 € en cadeau de départ : 15 pour

Ce montant sera mandaté dans l'enseigne de son choix contre un bon d'achat.

- Intervention de A. BELHADDAD
 - Itinéraire cyclable :

Ce projet a pris du retard faute de fonds. Une réunion est prévue à St Jean de Maurienne, à la salle polyvalente, le 21 novembre 2022, avec le cabinet d'étude, maître d'œuvre du projet et la Région. La partie haute de cet itinéraire, après St Jean, n'est pas financée et on s'interroge sur le devenir de ce projet.

Travaux « Entrée Nord » de la Commune :

Les travaux, qui ont débuté fin octobre pour une durée de 2 semaines, se déroulent comme prévu.

- 4 modules de chauffage sur 7 ont été changés dans les villas de la Ruaz.
- Intervention de C. DELEGLISE : VEOLIA nous informe que le traitement de l'eau par UV à Champfleury ne se fera pas cette année.
- Intervention de M. LAPERROUSE :
 - Recensement : tous les 5 ans il faut procéder au recensement de la population.

Il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs pendant 7 semaines, du 3 janvier au 18 février 2023. Une annonce devra paraître à cet effet.

- Le 30 octobre, Daniel GROS propose 2 spectacles à la salle polyvalente.
- Du 29 mai au 4 juin 2023, il reviendra à Sainte Marie avec des troupes locales et régionales de théâtre, avec de la musique, de la danse pour un nouveau festival.
- Un groupe tribute « ACDC/ High Voltage » se produira en concert le 5 novembre à la salle polyvalente lors d'une soirée organisée par le CA2C.

La séance est levée à 21h.